

LE DROIT DE L'IMMEUBLE
LIVRET D'ACCUEIL
2023

Le droit de l'immeuble
209 Rue Pina Bausch
34080 Montpellier
0499526499
(Version 4 MAJ 14 septembre 2023)

PRÉSENTATION DU « DROIT DE L'IMMEUBLE »

Créé par les associés d'un cabinet d'avocat dont le domaine de prédilection est le droit immobilier, l'organisme de formation « le droit de l'immeuble » est né d'un premier constat. Une partie du contentieux auquel sont confrontés les clients de ce cabinet pourrait être évité si les problématiques juridiques de leur activité avaient pu être anticipées. Un second constat conduit à penser que la méconnaissance des règles juridiques afférentes à leur domaine d'activité est également un frein au développement et à la diversification de leurs activités.

En effet, construire, conserver, administrer, ou exploiter un immeuble suppose de maîtriser tout un ensemble de règles complexes. Droit de la construction, droit de la copropriété, droit de l'urbanisme, droit des contrats, droit des biens, droit des baux commerciaux ou d'habitation, droit de la consommation, les règles intéressant l'immeuble sont nombreuses et variées, tout comme le sont les professions gravitant autour de lui.

Fort de ces constats, « Le droit de l'immeuble » propose une offre de formation couvrant l'ensemble des domaines afférents au droit de l'immeuble et répondant aux problématiques des professionnels du secteur.

Offrir aux praticiens quels qu'ils soient la possibilité d'être toujours à la pointe de l'actualité, de maîtriser les règles d'aujourd'hui, d'anticiper les difficultés de demain, et de rationaliser et d'optimiser leur activité au quotidien, telle est l'ambition de l'organisme de formation « le droit de l'immeuble ».

Offre de formation du Droit de l'immeuble : Contenu et fonctionnement

L'offre de formation se décline en différents modules. Outre une base thématique récurrente, l'offre de formation est régulièrement mise à jour et des formations ponctuelles peuvent être proposées en fonction de l'actualité juridique en droit immobilier. L'offre de formation est proposée par métiers avec, pour chaque métier, un programme de formation adapté aux nécessités de l'activité professionnelle qui y correspond. A côté de ces programmes ciblés, des modules généraux sont proposés, permettant à tout un chacun de découvrir d'autres domaines du droit immobilier en fonction de ses envies et de ses besoins.

Le bénéficiaire de la formation peut ainsi choisir des modules « à la carte », ou opter pour l'ensemble de la formation correspondant à son cœur de métier. A chaque module correspondent des pré-requis. Une discussion orale préalable à toute action de formation permet de déterminer les besoins de formations des stagiaires et de vérifier si les pré-requis correspondant aux modules que les stagiaires souhaitent suivre sont acquis. S'ils ne le sont pas, un module permettant l'acquisition de ces pré-requis leur sera proposé.

La durée des modules proposés dans le catalogue de formation peut être modifiée en fonction du niveau et des besoins des bénéficiaires de la formation.

Si les stagiaires présentent des besoins de formation spécifiques qui ne sont pas contenus dans l'offre de formation, la création d'un module dédié pourra être envisagée.

Une fois le contenu de la formation déterminé, une convention de formation sera proposée. (Pour une description des modalités d'inscription à une formation, voir les conditions générales de vente disponibles sur le site internet ou remises sur demande).

Avant ou au début de la formation, un QCM de positionnement sera rempli par le stagiaire, sur la seule base de ses connaissances. A l'issue de la formation, un questionnaire d'évaluation des acquis sera rempli par le stagiaire, afin de s'assurer que les objectifs de la formation sont atteints. Une feuille d'attestation de présence à la formation lui sera systématiquement remise et il lui sera demandé de remplir un questionnaire d'évaluation de la formation, dans un souci d'amélioration constante de l'offre de formation.

Organisation matérielle des formations : Les formations proposées peuvent être délivrées sur le site des bénéficiaires de la formation si les conditions matérielles sont réunies (l'organisme de formation s'en assurera en amont de la formation) ou dans les locaux de l'organisme de formation. Ceux-ci sont conformes aux normes légales et réglementaires et permettent l'accès aux personnes en situation de mobilité réduite (Un ascenseur est à disposition). Les formations peuvent également être proposées en distanciel en fonction des besoins des bénéficiaires de la formation.

Le droit de l'immeuble
209 Rue Pina Bausch
34080 Montpellier
0499526499

(Version 4 MAJ 14 septembre 2023)

Modalités pédagogiques : Les modalités pédagogiques sont décrites dans la charte qualité disponible sur le site internet de l'organisme de formation ou fournie sur demande.

Feuille de route du bénéficiaire de la formation

Nom et prénom du bénéficiaire de la formation :

Engagement du bénéficiaire de la formation :

Le bénéficiaire de la formation s'engage à respecter les horaires et dates de formations, et à prévenir à l'avance l'organisme de formation en cas d'impossibilité de se rendre à la formation. Il s'engage également à suivre avec assiduité l'action de formation, et à se soumettre aux questionnaires d'évaluation des acquis et d'évaluation de la formation proposés en fin de formation.

Engagement de l'organisme de formation :

L'organisme de formation s'engage à accompagner le bénéficiaire de la formation dans la détermination de ses besoins de formation et à s'y adapter au mieux. Il s'engage également à adapter ses modalités pédagogiques à ces besoins.

Le bénéficiaire de la formation

Le droit de l'immeuble